monter jusqu'à Jésus-Christ, tandis qu'il est prouvé que les indictions impériales ne furent introduites que sous Constantin le Grand, ou tout au plus par l'empereur Dioclétien. Ainsi l'année 781 après Jésus-Christ est désignée dans une bulle papale, par cette formule : *Anno 4 indictionis* LIII. Cette manière de compter les années fut conservée en Occident, quoique, depuis le bouleversement de l'empire romain, les indictions fussent tombées en désuétude. En 800, Charlemagne l'introduisit dans ses diplômes, et les empereurs d'Allemagne l'ont conservée jusqu'à nos jours.

Maintenant que le lecteur connaît le cycle solaire, le cycle lunaire et le cycle des indictions, il nous reste à lui dire que Denys le Petit, l'auteur de l'*ère* chrétienne, inventa une période de 532 ans, appelée de son nom *période dionysienne*, en multipliant les 28 années du cycle solaire par les 19 du cycle lunaire; qu'il rattacha cette période à une *ère* commençant dans l'été de l'année 285 avant Jésus-Christ, ou Ptolémée Philadelphe parvint au gouvernement de l'Égypte; enfin que Scaliger forma la période julienne en multipliant les 532 ans du cycle de Denys par les 15 ans du cycle des indictions, ce qui produit 7980 ans. L'invention de la période julienne offrit aux chronologistes cet avantage que, pour se faire comprendre des adhérents des divers systèmes chronologiques, il ne fut plus besoin de réduire à chaque système l'année ou un événement a eu lieu; il suffit de donner l'année de la période julienne, et, d'après cette indication, chaque historien savait à quelle année du monde, d'après le système qu'il avait adopté, une telle année répondait. Mais depuis que les historiens ont commencé à compter moins d'après les années incertaines du monde, et qu'ils ont adopté la computation plus naturelle *avant Jésus-Christ*, l'utilité de la période julienne a diminué. « L'*ère* julienne, dit Jean Reynaud, proposée dans le même temps que l'*ère* de la création, n'eut pas, malgré son ingénieuse audace, plus de succès que celle-ci : prenant son point de départ en dehors des événements historiques et dans la partie de l'éternité qui, selon les évaluations de la chronologie sacrée, avait précédé la création du monde, elle se mettait droitement à l'abri de toute critique et de toute incertitude; mais, privée de connexion avec les affaires du monde, isolée dans l'abstraction des lois astronomiques, elle ne pouvait offrir au genre humain aucun intérêt général ni être universellement acceptée par les peuples. »

— II. *Ères comprises entre la création et Jésus-Christ.* Les principales *ères* comprises entre la création et Jésus-Christ sont : l'*ère* de Nabonassar, l'*ère* des Olympiades et l'*ère* de la fondation de Rome. Ces trois *ères* méritent surtout l'attention. Toutefois, nous dirons aussi quelques mots des autres époques, périodes et *ères* usitées dans la chronologie des divers peuples.

— *Époques et ères des Égyptiens, des Babyloniens et des Perses.* Nous ne connaissons pas les *ères* usitées dans les Égyptiens, les Babyloniens et les Perses faisaient usage dans leur chronologie; mais il est probable qu'ils n'en manquaient pas; peut-être comptaient-ils les années d'après l'avènement au trône de leurs souverains. On a faussement supposé que les Babyloniens se servaient de l'*ère* de Nabonassar, dont nous parlerons bientôt. Rien de plus obscur que l'ancienne histoire de la Babylonie; elle ne présente qu'une seule époque vraiment historique et certaine, celle de Nabuchodonosor. Ce conquérant soumit tous les États qui existaient alors en deçà de l'Euphrate jusqu'à l'Égypte. Il prit Jérusalem 597 ans avant Jésus-Christ. Les époques historiques de l'Égypte qu'Hérodote rapporte sont trop fabuleuses pour qu'on puisse les réduire, avec quelque certitude, à des années avant Jésus-Christ. Le premier événement de l'histoire de ce pays qui soit réellement chronologique, est sa soumission par les Perses, 526 ans avant notre *ère*. L'ancienne histoire perse a deux époques historiques bien certaines : la fondation de la monarchie des Perses qu'on rattache à la prise de Babylone par Cyrus, l'an 536 avant Jésus-Christ, et la destruction de cet empire par Alexandre, 328 ans avant Jésus-Christ.

— *Ères des Juifs.* Moyennant le cycle des sabbats et la période des jubilés, les Juifs pouvaient se passer d'une *ère*; cependant ils comptaient quelquefois depuis leur sortie d'Égypte, époque qui, selon les différents calculs, correspond à l'an 1483 ou même 1648 avant Jésus-Christ. En dehors de ces deux *ères*, ils comptaient ordinairement d'après les années du règne de leurs rois. Depuis leur sortie de la captivité de Babylone, ils comptèrent, soit du commencement de cette captivité, l'an 597 avant Jésus-Christ, soit de la construction du second temple, 508 ans avant Jésus-Christ, soit de leur délivrance par les Machabées (l'*ère* des Armoniéens), 143 ans avant Jésus-Christ. Ce n'est qu'au XIIe siècle après Jésus-Christ, qu'ils remplacèrent cette *ère* par celle de la création du monde, qui aujourd'hui encore est en usage parmi eux.

— *Ère des Chinois.* L'*ère* des Chinois de 1 pas faite d'années consécutives; c'est une *ère* cyclique comme celle des olympiades. Leur cycle est de 60 années. On remarque à la tête du calendrier de chaque année son quantième dans le cycle, et cet ordre n'est jamais interrompu ni dérangé. Dans la chronologie historique, on attribue à chaque règne toutes les années qui ont commencé pendant ce règne; ainsi l'année dans laquelle Kang-hi est mort est comptée tout entière dans son règne, et celui de son successeur n'a commencé de se compter que du premier jour de l'année suivante. Si ce successeur était mort avant la fin de l'année qui avait commencé sous Kang-hi, il ne se trouverait point marqué dans les listes chronologiques, ou, du moins, il le serait sans que l'on assignât aucune durée à son règne. Il y a une exception à cet usage en faveur des fondateurs d'une dynastie : on leur attribue l'année entière dans laquelle ils ont commencé, et on l'ôte à celui qu'ils ont détrôné. L'usage du cycle de 60 pour dater les années est constamment suivi en Chine depuis le commencement des Han, ou depuis l'an 206 avant Jésus-Christ; mais on ne peut douter qu'il ne soit plus ancien. Deguignes en place le commencement à l'an 2697 avant Jésus-Christ, ce qui fait que la première année avant Jésus-Christ répond à l'année 58 du cycle 45e.

— *Ère de Nabonassar.* Claude Ptolémée, auteur d'un grand ouvrage astronomique connu sous la dénomination d'*almageste*, a laissé un canon (table chronologique) de rois et d'empereurs intitulé *Canon royal*, qui paraît avoir fait partie d'une collection de tables astronomiques. Il contient : la suite de dix-huit rois qui ont régné à Babylone; la série des rois de Perse depuis Cyrus jusqu'au dernier des Darius; Alexandre et ses deux successeurs Arrhidée et Alexandre II; les rois d'Égypte de la famille des Ptolémées, depuis le premier, surnommé fils de Lagus, jusqu'à Cléopâtre; enfin les empereurs romains, depuis Auguste. Les années pendant lesquelles ces princes ont régné sont exactement indiquées, en années nabonassariennes de 365 jours, sans intercalation. Ce canon commence par Nabonassar, roi de Babylone, qui a régné quatorze ans. Les astronomes ont adopté son avènement au trône a eu lieu l'an 747 avant Jésus-Christ, le jour qui aurait été le 26 février, si à cette époque on avait déjà suivi le calendrier de Jules César. Cette computation a été faite par le moyen des éclipses de lune et autres observations astronomiques rapportées par Ptolémée. Cet auteur dit qu'on a observé une éclipse de lune à Babylone le 29 du mois de thoth de la première année du règne de Marda-Kempad. Or les astronomes ont trouvé qu'il doit y avoir eu une éclipse de lune visible à Babylone le 19 mars de l'année 720 avant Jésus-Christ. Voilà comment a été trouvée l'année où Marda-Kempad est monté sur le trône. De cette donnée, on est remonté, en suivant la liste conservée par Ptolémée, jusqu'au jour où Nabonassar a commencé à régner. Il est hors de doute que ces listes de rois ont été dressées à l'usage des astronomes, afin qu'ils pussent attacher leurs observations à une chronologie civile. Sans doute, les deux premières sections du canon ont été mises par écrit à Babylone même, et des copies en ont été portées à Alexandrie, où, sous les Ptolémées, l'astronomie était fort cultivée. En Égypte, le canon fut continué; on y ajouta la liste des Ptolémées et celle des empereurs romains. Les auteurs anciens, qui, outre Ptolémée, font mention de l'*ère* de Nabonassar, n'en parlent pas comme d'une *ère* civile, et rien n'indique qu'elle ait jamais servi comme telle.

Nous citerons ici le jugement du savant critique Fréret sur la valeur et l'origine de l'*ère* de Nabonassar. « L'*ère* de Nabonassar, dit Fréret, est maintenant aussi familière aux chronologistes que celle des olympiades et que celle de la fondation de Rome; mais elle a sur elles l'avantage d'avoir une époque radicale, fixée avec la plus grande certitude et avec la plus entière précision.... Il est probable que Bérose, prêtre et astronome chaldéen, qui porta dans la Grèce l'astronomie et l'astrologie chaldéennes, fit aussi connaître les hypothèses et les observations des Chaldéens de Babylone, aussi bien que l'époque de Nabonassar, qui servait à fixer la date de ces observations. Ce fut alors que les Grecs se trouvèrent en état de prendre des notions plus exactes de la quantité des mouvements célestes, et d'imaginer des périodes moins fautives et des méthodes de calculs moins embarrassantes. Hipparque, postérieur de 150 ans à Bérose, avait rapporté dans ses livres les observations babyloniennes publiées par Bérose, du moins, celles qu'il avait jugées les plus propres pour établir ses règles de calcul : car nous voyons, par les ouvrages de tous les astronomes, qu'il y a un choix à faire entre les observations. C'était d'Hipparque que Ptolémée avait emprunté toutes les observations babyloniennes qu'il rapporte : car il cite souvent Hipparque pour ces observations, et ne parle jamais de Bérose, quoiqu'il ait toujours soin de citer ses garants pour les observations qu'il n'avait pas faites. L'ouvrage de Ptolémée ne contient que les principes d'Hipparque, confirmés par de nouvelles observations, et ranges peut-être dans un ordre plus clair et plus méthodique.... L'époque radicale des tables de Ptolémée est une époque chaldéenne, prise du commencement du règne de Nabonassar; et c'est là encore, ce me semble, une nouvelle raison de croire qu'elles devaient leur premier établissement à Bérose. Si ces tables eussent été imaginées par un Grec, il aurait pris pour époque un événement relatif à l'histoire de son pays, comme le règne d'Alexandre ou le commencement de ses successeurs, par exemple celui de Séleucus à Babylone ou celui de Ptolémée à Alexandrie. S'ils avaient eu besoin d'une époque plus ancienne, ils avaient celle des olympiades, dont l'usage chronologique commençait d'être assez universellement établi parmi les historiens. Cette époque des olympiades, précédant celle de Nabonassar, comprenait toutes les éclipses que les astronomes ont observées. L'époque de Nabonassar était fixée au premier jour d'une année égyptienne, qui avait commencé le 26 février de l'année 747 avant J.-C. à midi, sous le méridien de Babylone, circonstance qui confirme encore l'origine chaldéenne des tables.... Georges le Syncelle de Constantinople, et quelques modernes après lui, ont avancé que Nabonassar voulut commencer une nouvelle *ère* avec son règne, pour éteindre le souvenir des rois qui l'avaient précédé, et qu'il supprima tous les mémoires historiques des temps antérieurs. Mais le Syncelle ne cite aucun garant, et cette supposition est détruite par deux faits constants : le premier, c'est l'existence des anciennes observations astronomiques, que Ptolémée trouva à Babylone au temps d'Alexandre; le second, c'est l'histoire de Bérose, qui prouve que les anciens mémoires n'avaient pas été détruits. Le sentiment du Syncelle a été abandonné par les critiques les plus sensés. » Le crédit que l'*ère* de Nabonassar marque l'époque d'une révolution politique arrivée à Babylone, et qui mit les Chaldéens en liberté. Sous ce nouveau gouvernement, l'étude de l'astronomie, qui était liée avec la religion, prit une nouvelle vigueur, et cessa d'être négligée, comme elle l'avait été sous les satrapes du roi de Ninive. »

— *Ères des Grecs.* On réunit ordinairement sous ce nom, quand on traite de la chronologie grecque, le cycle des générations, l'*ère* des olympiades, l'*ère* cécropique, l'*ère* des Séleucides et l'*ère* de Philippe ou des Lagides.

1° *Cycle des générations.* Pendant longtemps les Grecs ne comptèrent les années de leur histoire que d'après les générations : Phérécyde et Cadmus de Milet, leurs plus anciens historiens, ne connaissaient pas d'autre *ère*, et c'est encore la base qu'Hérodote donne fort souvent à ses calculs chronologiques. Il paraît en principe que trois générations forment un siècle; ce qui était fondé sur l'expérience et conforme à l'usage où les Grecs étaient de ne se marier qu'à trente ans accomplis. Denys d'Halicarnasse compte quelquefois trente-trois, vingt-sept ans. Cette méthode de compter le temps par les générations a reçu le nom de *cycle des générations*. Les généalogies des familles illustres parmi les Grecs se conservaient avec soin : l'habitude de joindre au nom d'un homme célèbre celui de son père en facilitait la transmission; les inscriptions nombreuses qu'on plaçait sur les monuments, sur les prix des vainqueurs dans les combats, perpétuaient la mémoire des hommes qui s'étaient distingués par quelque action memorable. C'est ainsi qu'on connaît la généalogie des rois héraclides de Lacédémone, d'après la suite desqueis les anciens fixent la guerre de Troie à une époque qui répond à l'année 1144 avant Jésus-Christ. Fréret remonte jusqu'à cette époque de cette chronologie, fondée sur le calcul des générations, qu'elle était au fond toute conjecturale et que, dans la distribution des événements particuliers, elle donnait lieu à une infinité de dates arbitraires. « On ne doit pas, dit-il, s'attendre à trouver la pleine certitude historique dans cette chronologie conjecturale. Il faut s'y contenter d'un degré de probabilité proportionné à celui qu'ont les faits mêmes, dont on cherche à déterminer la date. Cette probabilité est suffisante pour nous entraîner, lorsque différentes suites de générations indépendantes les unes des autres se réunissent pour nous donner les mêmes dates, lorsque ces dates cadrent ensemble dans l'histoire des différentes villes et des différentes nations, lorsque les circonstances des événements s'ajustent avec les synchronismes des personnages, et donnent la solution des difficultés qui avaient embarrassé dans la suite et dans la liaison de ces diverses histoires. »

Nous devons ici mentionner la controverse qui s'engagea entre Newton et Fréret sur le sens chronologique qu'on doit attacher au mot *génération*. Newton fit observer que, s'il est vrai que trois générations équivalent à peu près à un siècle, les anciens chronologistes grecs et latins ont eu tort de confondre trois regnes avec trois générations. Il s'attache à montrer que, pour le règne d'un roi, on ne peut compter que dix-huit ou vingt ans, et, pour trois règnes consécutifs, tout au plus soixante-six ans. D'après ce principe, la guerre de Troie remonterait à l'an 900 avant J.-C. C'est sur cette distinction des règnes et des générations que repose le nouveau système chronologique que Newton proposa et prétendit substituer aux évaluations des anciens. Fréret défendit ces évaluations et s'éleva contre le nouveau système, en montrant que Newton était tombé dans la même confusion que les anciens, qu'il n'en pouvait d'ailleurs être autrement, cette confusion étant inévitable dans un pays où est établie la monarchie héréditaire. « M. Newton, dit-il, réduit à 340 ans l'espace de temps qui sépare le retour des Héraclides et le passage de Xerxès dans la Grèce. Il coupe cet espace en deux, et détermine ainsi la durée de chaque portion. Depuis le retour des Héraclides jusqu'à la première guerre de Messène, il reconnaît qu'il avait regné à Sparte dix rois successifs dans une des deux branches de la famille royale et neuf dans l'autre branche; qu'il avait régné dix rois à Messène dans une autre famille des Héraclides, et que l'on comptait neuf rois d'Arcadie dans la famille qui régnait sur ce pays depuis la conquête et qui descendait par les femmes de la branche sortie d'Inachus. Il donne deux cents ans de durée à cet intervalle, c'est-à-dire 18 ou 20 ans à chaque règne. La seconde partie, c'est-à-dire l'intervalle écoulé depuis la guerre de Messène jusqu'au passage de Xerxès, comprend les sept regnes collatéraux des princes des deux familles royales de Sparte, et M. Newton lui donne 140 ans, ou sont encore 18 ou 20 ans pour chaque règne, comme il le dit lui-même. Ces 340 ans, ajoutés à l'an 480 avant l'*ère* chrétienne, donnent l'an 820 pour celui du commencement des règnes des Héraclides dans le Péloponèse, et l'an 825 pour celui de leur entrée dans le pays. Mais tous les rois dont il s'agit, tant ceux de Sparte que ceux de Messène et ceux d'Arcadie, se sont succédé de père en fils sans aucune interruption. Si le nombre des générations est le même que celui des règnes, il est clair que ce sont les générations qui M. Newton réduit à 20 ans; or c'est une chose constante, dans l'antiquité, que ces dix-sept règnes forment autant de générations : Hérodote et Pausanias nous le disent formellement, et leur témoignage est suivi ou confirmé par tous les monuments de l'ancienne histoire qui nous restent. » — « Je conviens, ajoute Fréret, qu'en général il ne faut pas confondre les règnes avec les générations. Dans les royaumes électifs, par exemple, où le courage passe de père à des princes aux vieux que leurs prédécesseurs, et où l'on choisit ordinairement des hommes d'un âge mûr pour leur confier le dépôt de l'autorité souveraine, le nombre des règnes est toujours plus grand que celui des générations. Dans les États successifs mêmes, lorsqu'il y a des troubles et des révolutions, lorsque la succession est dérangée ou interrompue par des usurpations qui portent la couronne dans des familles étrangères, lorsque, la ligne directe venant à manquer, le sceptre passe en collatéral à des frères ou à des parents plus éloignés, dans tous ces cas on aurait tort de donner une égale durée aux règnes et aux générations. Mais rien de tout cela ne se présente dans la succession des rois de Sparte, succession tranquille et qui a toujours transmis la couronne de génération en génération, sans que l'ordre naturel ait jamais été troublé ni dérangé par aucune révolution. M. Newton n'aurait donc pas dû distinguer entre les règnes et les générations, puisqu'ils ont été les mêmes à Sparte. Il ne pouvait pas même établir son calcul sur la distinction entre les familles royales et les familles particulières, ni supposer que, dans les premières, les générations étaient environ d'un tiers plus courtes, parce que l'envie d'assurer des héritiers à la monarchie faisait marier les rois et les princes plus jeunes que les particuliers. Outre que cette supposition serait absolument gratuite, elle serait encore démentie par l'expérience constante de tous les temps et de tous les pays. Ces deux sortes de générations sont en effet toujours à peu près égales, pourvu que l'on en compte un certain nombre à la fois, afin que les plus longues compensent les plus courtes. »

2° *Ère des olympiades.* Les républiques de la Grèce n'avaient pas d'*ère* civile qui leur fût commune. Dans chacune de ces petits États, les années étaient désignées d'après le nom de celui qui remplissait la première magistrature. A Athènes, le nom du premier des dix archontes était placé en tête des lois, des traités et des inscriptions publiques; c'est pour cela qu'on le distinguait de ses collègues par l'épithète d'*éponyme*. A Lacédémone, ce n'étaient pas les rois qui donnaient leurs noms à l'année, mais bien le premier des cinq éphores. Ce défaut d'une *ère* commune embarrassa longtemps les historiens cherchant à fixer la chronologie de quelque événement qui fût intelligible à tous les Grecs. Ce ne fut pourtant qu'après Alexandre le Grand qu'un historien sicilien, Timée, observa, dit-on, le premier, que la célébration des jeux Olympiques fournissait une époque d'après laquelle on pouvait déterminer les temps d'une manière aussi claire que précise. Les jeux Olympiques, institués en l'honneur de Jupiter, étaient célébrés tous les quatre ans. Ces quatre ans formaient un cycle qui avait reçu le nom d'*olympiade*. Il faut observer que les jeux Olympiques, dont on attribuait le premier établissement à Hercule, avaient été rétablis 884 ans avant J.-C., par Iphitos, roi d'Élide; mais qu'ils ne furent célébrés régulièrement et ne purent devenir la base d'une chronologie qu'à partir de l'an 776 avant J.-C. Ce fut en cette année que l'on inscrivit pour la première fois le nom du vainqueur sur les registres publics : ce vainqueur se nommait Cœœbus. Les jeux Olympiques se célébraient entre la nouvelle lune et la pleine lune qui suivait le solstice d'été. C'est du moins ce qui eut lieu depuis l'époque où Méthon eut découvert le cycle lunaire. Auparavant, le premier mois de l'année olympique commençait tantôt à la pleine lune qui suivait immédiatement le solstice d'été, tantôt à celle qui précédait ce même solstice, par la raison que l'année grecque avait quelquefois 384, et plus ordinairement 354 jours, suivant que l'année était ou non intercalaire. Nous savons par Censorin que le onzième jour de la lune qui suivait le solstice d'été était le premier jour de l'année olympique. Or, si l'on applique les calculs astronomiques à l'année 776, on trouve que cette année a dû commencer le 18 juillet de l'année julienne. C'est sur cette base qu'est dressée la table des années olympiques. On comprend, du reste, que ces calculs sont fort hypothétiques; en effet, le cycle des olympiades a dû subir l'influence de toutes les perturbations qu'a éprouvées l'année grecque elle-même, et la longueur de l'année olympique a dû varier avec l'introduction des différents cycles, tels que l'octaétéride (cycle de huit ans), le cycle lunaire de dix-neuf ans, etc. L'*ère* des olympiades n'a jamais été une *ère* civile. Après Timée, Polybe, Diodore, tous les historiens, frappés des avantages qu'elle offrait, l'adoptèrent dans leurs ouvrages. On en fit usage jusqu'à la fin du règne de Théodose le Grand. La dernière olympiade est la 294e, dont la quatrième année correspond à l'an 400 après J.-C.

— *Réduction des olympiades en années de l'ère chrétienne, et réciproquement.* Pour réduire des olympiades en années avant J.-C., on diminue d'une unité le nombre de l'olympiade donnée; le reste est multiplié par 4; on ajoute au produit les années de l'olympiade donnée, ainsi que le nombre 776; le reste égale l'année avant J.-C. Soit la troisième année de la soixante-douzième olympiade, qu'on exprime ainsi : olympiade LXXII, 3; on a la formule équivalente :

$$\text{LXXII},3 = 776 - (72-1) \times 4 + (3-1) = 490 \text{ av. J.-C.}$$

Pour réduire des olympiades en années après J.-C., on diminue d'une unité le nombre de l'olympiade donnée; le reste est multiplié par 4; on ajoute au produit le nombre de l'olympiade donnée; la somme on soustrait 776; le reste donne l'année après J.-C. Exemple :

$$\text{CCLIX},4 = (259-1) \times 4 + 4 - 776 = 260 \text{ ap. J.-C.}$$

Pour réduire en olympiades des années avant J.-C., on soustrait de 776 l'année donnée diminuée d'une unité; le reste est divisé par 4; le quotient donne les olympiades écoulées, et le reste, s'il y en a, l'année de l'olympiade courante. Exemple :

$$\text{av. J.-C. } 490 = \frac{776-(490-1)}{4} = 71 + \frac{3}{4} = \text{olymp. LXXII, 3.}$$

Pour réduire en olympiades des années après J.-C., on ajoute à 775 l'année donnée après J.-C.; la somme est divisée par 4; le quotient égale les olympiades écoulées, et le reste, s'il y en a, augmenté d'un, donne l'année courante de l'olympiade courante. Exemple :

$$\text{après J.-C. } 260 = \frac{260+775}{4} = 258 + \frac{3}{4} = \text{olymp. CCLIX, 4.}$$

3° *Ère cécropique.* L'ère cécropique, ainsi nommée parce que le point de départ qu'elle adopte est l'époque où Cécrops se rendit en Grèce, a été employée par l'auteur de la *Chronique des temps de Paros*, découverte au XVIe siècle. Rappelons en peu de mots comment a été trouvée cette chronique célèbre. Guillaume Petty, que le comte Arundel avait envoyé en Orient à la recherche des monuments antiques, adressa, en 1627, à son protecteur une table de marbre sur laquelle était gravée une série de dates et d'indications chronologiques. Lord Arundel la plaça dans son palais à Oxford, où il avait réuni une collection précieuse d'antiquités. Elle est partagée en deux colonnes qui contiennent quatre-vingt-treize lignes, en comptant celles dont il ne reste que quelques lettres. Les mots sont écrits en gros caractères carrés et sans aucune division. Le marbre ayant été brisé par le bas, la fin de la dernière colonne manque totalement, et il ne reste même que quelques mots et quelques lettres isolées voisines de la fracture. On trouve plusieurs autres lacunes dans le corps de l'inscription. Il y a des lignes presque entièrement effacées, et des endroits où il ne reste que quelques mots et des lettres détachés les uns des autres. Souvent même on n'aperçoit que des vestiges équivoques de ces lettres. En quel lieu ce marbre fut-il découvert? On l'ignore. Un homme, chargé par Peyresc de recueillir des inscriptions et des marbres antiques dans la Grèce, en avait fait porter un certain nombre à Smyrne. Mais, avant qu'il eût opéré l'embarquement, on lui suscita une avanie; il fut mis en prison; les marbres furent vendus à Guillaume Petty, qui les envoya en Angleterre. Comme toutes les époques de cette chronique sont relatives à l'archontat de Diognète à Athènes, ou d'Astyanax à Paros, on a conclu avec assez d'apparence que l'inscription avait été placée dans l'île de Paros, qui fut presque toujours dépendante d'Athènes, depuis la bataille de Salamine. Presque toutes les lies soumises aux Athéniens donnèrent le nom d'archonte à leur premier magistrat. La chronique de Paros fut érigée, à ce qu'on croit, l'an 264 avant J.-C., la première année de la CXXIXe olympiade. Elle contenait, lorsqu'elle était encore entière, les principaux événements de la Grèce pendant une période de 1318 ans, depuis Cécrops (1582 av. J.-C.) jusqu'à l'archontat de Diognète, où elle se terminait. Cependant les époques des quatre-vingts dernières années manquent; la dernière, qu'on y voit encore, répond à l'année 354 avant notre *ère*. Jean Selden publia ce monument en 1628, sous le titre de *Marmora Arundelliana* (marbres d'Arundel), avec une traduction et un commentaire. L'histoire générale et politique de la Grèce ne paraît pas avoir été le principal objet de l'auteur de la chronique. On voit, en l'examinant, que son dessein était de disposer dans un ordre chronologique les notions qui pouvaient être nécessaires pour lire les poëtes avec plus de facilité, et pour connaître le temps de leur naissance et de leur mort, du moins celui de leur plus grande célébrité. C'est dans cette vue qu'il marquait avec tant de soin la suite des rois d'Athènes, depuis Cécrops jusqu'à l'abolition de la royauté, et qu'il rapportait plusieurs événements de l'histoire de ces temps-là : l'établissement des principales fêtes religieuses d'Athènes, l'introduction des chœurs et des musique dans les hymnes chantées à ces fêtes, les premiers commencements de la tragédie et de la comédie, les différentes victoires théâtrales des plus célèbres poëtes. Cette chronique contenait probablement avec la nouvelle lune, après l'équinoxe d'automne de l'année 311. Les Arabes appellent cette manière de compter l'*ère* de D'houlkarnaïn ou Zou'lkarnaïn, c'est-à-dire de l'homme aux deux cornes. En effet, les monnaies frappées sous le gouvernement de Séleucus représentent son effigie avec deux cornes, emblème de sa force corporelle, comparée à celle d'un bœuf. Quelques auteurs, il est vrai, ont pensé que, sous la dénomination de D'houlkarnaïn, il fallait entendre Alexandre le Grand. C'est ce prince qui est ainsi nommé dans le *Coran*, et Aboulfaradji, auteur arabe, dit que les cornes représentent les deux parties du monde, l'Orient et l'Occident, que le conquérant macédonien a soumises. Il est très-possible que les Orientaux du temps de Mahomet et que ce prophète lui-même aient cru que, sous le nom de D'houlkarnaïn, il fallait entendre Alexandre le Grand. On sait quelle était l'ignorance des écrivains de l'Orient. Les historiens arabes ont sans cesse confondu la domination des Romains en Asie avec celle des Grecs; ils ont regardé l'empire romain comme une continuation de celui des Séleucides, et l'*ère* de ces princes est souvent nommée, dans leurs ouvrages, l'*ère* de l'empire de Rome (Rome). Il ne faut donc pas s'étonner s'ils ont également confondu les Séleucides et Alexandre, dont le nom était plus célèbre que celui du fondateur du royaume de Syrie.

5° *Ère de Philippe* ou *des Lagides*. Cette *ère* a reçu ces deux noms, le premier de Philippe Arrhidée, frère et successeur d'Alexandre le Grand, le second du premier Ptolémée, fils de Lagus. Elle est composée d'années nabonassariennes de 365 jours, sans intercalation. Elle commence au 12 novembre, 324 avant J.-C., ou 425 de l'*ère* de Nabonassar, et a été en usage en Égypte.

— *Ères des Romains.* Les deux principales *ères* des Romains sont celle des consuls et celle de la fondation de Rome.

1° *Ère des consuls.* Les Romains n'ont jamais eu d'autre *ère* civile que la suite des deux consuls annuels; les noms de ces magistrats étaient mis en tête des lois, des traités et des monuments publics, et inscrits dans leurs fastes ou annales. Cette *ère* des consuls commence avec l'année 245 de la ville de Rome, ou 509 avant J.-C. Elle continua même sous les empereurs. Les anciens avaient dressé plusieurs listes qui contenaient la série des consuls, année par année. On connaît ces listes sous le nom de *Fastes consulaires*. Quelques-unes sont parvenues jusqu'à nous, plus ou moins complètes : la principale a été retrouvée dans les fouilles faites à Rome en 1547; elle était sur des tables de marbre et offrait, avec des lacunes, la série des consuls jusqu'à l'an de Rome 765. Plusieurs érudits modernes, entre autres Pighius, ont essayé, en s'aidant de ces listes et des historiens, d'établir la suite des consuls depuis l'institution du consulat jusqu'à l'abolition de cette dignité, en 541 après J.-C.; mais leurs travaux laissaient encore beaucoup à désirer lorsque le savant Borghesi entreprit de les rectifier et de les compléter, soit à l'aide de la science des inscriptions, qui a fait tant de progrès de nos jours. Son travail, qui présente des différences assez considérables avec les listes connues avant lui, est d'une grande importance pour la chronologie romaine.

2° *Ère de la fondation de Rome.* L'*ère* de la ville de Rome (*annus urbis conditæ*, ce qu'on exprime par ces trois lettres : A. V. C.) n'a pas été une *ère* civile; jamais on ne s'en est servi, ni dans les lois et autres actes publics, ni dans les monuments. Les auteurs anciens sont loin de s'accorder sur la date de la fondation de Rome. Tacite semble la fixer à une époque qui répond à l'an 762 avant J.-C.; Varron la rapporte à l'an 753 ou 754; Caton à l'an 752, ainsi que Denys d'Halicarnasse; Polybe à 759, Fabius Pictor à 747, etc. Tite-Live suit presque toujours l'époque de Caton, quoiqu'il adopte quelquefois celle de Fabius Pictor; Cicéron suit celle de Varron, qui est presque toujours admise par Pline. Nous venons de dire que Varron rapportait la fondation de Rome à l'an 753 ou 754. Voici la raison de cette légère différence : d'un côté, une année olympique correspond à deux années juliennes; de l'autre, il est convenu que Rome fut fondée le 11 avril, jour de la fête des Palilies. Or, Varron dit lui-même que l'an premier de Rome correspond à la troisième année de la VIe olympiade; il est donc évident que, suivant la précision chronologique, la fondation de Rome appartient aux six derniers mois de l'année olympique en question ou à l'an 753 avant J.-C. Cependant, comme la troisième année de la VIe olympiade a commencé en 754, quelques chronologistes ont cru pouvoir rapporter à cette année la fondation de Rome, en ayant en vue moins l'instant précis où cet événement s'est accompli que le jour initial de l'année olympique. Quoi qu'il en soit, la plupart des chronologistes modernes ont adopté la date donnée par Varron, mais en la fixant à l'année 753.

Newton a attaqué cette computation de Varron, en se fondant sur des motifs qui ne nous paraissent pas sans importance. On suppose, dans le calcul de Varron, que les sept rois, depuis Romulus jusqu'à Tarquin, ont régné 245 ans. Les Romains semblent n'avoir eu, pour l'histoire de leurs rois, d'autres sources que la tradition; il n'existait aucun document qui indiquât combien de temps chaque prince avait régné. Quand on considère que cette période de l'histoire romaine renferme des temps de troubles et de révolutions; que la tradition rapporte que deux de ces rois ont été tués et que deux autres ont été frappés de la foudre, on a de la peine à croire que sept rois aient consécutivement régné, l'un 32, l'autre 37, un troisième 42 et même 44, ou, l'un dans l'autre, chacun 35 ans. Newton croit qu'on ne peut pas donner plus de 20 ans au règne d'un de ces princes; que, par conséquent, la période de ces rois embrasserait tout au plus 140 ans, ce qui ferait tomber l'année de la fondation de Rome sur la 62e année avant J.-C. Niebuhr estime que la date assignée à la fondation de Rome par les anciens chronologistes doit être considérée comme arbitraire et de pure convention. Il a démontré que la chronologie des rois de Rome, telle qu'elle a été admise, n'a rien d'exact et a été forgée *a priori* sur des raisons de convenances numériques. « D'après la chronologie de Fabius, le temps qui s'écoula depuis la fondation de la ville jusqu'à sa prise par les Gaulois se divise en 240 ans avant les rois et en 120 après eux, ou, pour me servir d'une autre expression, en trois périodes, chacune de dix fois 12 ans, douze, c'est le nombre de l'augure de Romulus. Ces système de nombres était le lit de Procuste; il fallait adapter à sa mesure tout ce que l'on savait ou croyait des anciens temps. Il se trouva qu'environ 70 ans auparavant on avait célébré une fête séculaire; du reste, on avait sur Romulus, sur Numa, sur les cinq rois suivants des traditions et des récits fort variés, mais sans aucune détermination chronologique, excepté, peut-être, pour le dernier règne. Alors les prêtres, qui arrangeaient les annales, fixèrent pour les regnes de Romulus et de Numa, et, d'après les combinaisons de nombre développées plus haut, une durée de 77 ans : c'était le premier siècle, c'était un siècle héroïque. Parmi les sept rois dont les statues étaient au Capitole, Ancus Martius était le quatrième; on eut soin, par conséquent, que le milieu de son regne fût le point central de la durée de l'espace fixé par les rois, et on le rapporta à l'année 120. On pouvait, à la vérité, lui départir arbitrairement des années de règne; mais ce qui décida pour le nombre 23, c'est que ce nombre, avec celui des années du premier siècle, faisait tout juste 100; c'est encore que l'an 132, qui de la sorte devient le dernier de son règne, exprime le nombre des années astronomiques renfermées dans un siècle. D'après cela, il y avait 32 ans pour Tullus. Puis, pour désigner par des nombres historiques en apparence les deux règnes qui suivirent, on prit un demi-siècle à partir de l'année 120 jusqu'à la fin de Tarquin le père, et, sans egard pour les impossibilités et les contradictions qui en résulteraient, on étendit le regne de Servius jusqu'à l'année 216, d'où l'on commença à compter les 25 ans du dernier roi, qui, peut-être, sont réellement historiques..... Il se peut, sans doute, qu'ailleurs les indications chronologiques méritent foi pour les temps d'histoire mythique; mais quant à celle des rois de Rome, c'est précisément la chronologie qui est inventée et fabuleuse. Il n'y a pas de motif raisonnable de douter de l'existence personnelle de Tullus Hostilius, mais à coup sûr le combat des Horaces et la mort du roi sont plutôt de la vérité historique que la chronologie de son règne. » Niebuhr fait remarquer que cette incertitude des premiers temps de l'histoire romaine et de l'époque de sa fondation est une objection contre l'adoption de l'année 753 avant J.-C. pour point de départ d'une *ère*, mais qu'après tout une telle *ère* peut parfaitement servir

pour les usages civils, si l'on convient de l'accepter, sans d'ailleurs lui accorder de valeur historique. La dignité de Rome, dit-il, efface la tache imprimée à son *ère* par l'imposture de sa naissance.

— *Réduction des années de Rome en années de l'ère chrétienne et rétrogrequement.* Si l'an de Rome est plus grand que 753, on en déduit 753, le reste donne l'année après Jésus-Christ. S'il est plus petit, on le diminue d'abord d'une unité, et l'on déduit ce reste de 753; le reste donnera l'année avant Jésus-Christ. Exemple :

An de Rome 839 = 839 — 753 = 86 après J.-C.
An de Rome 716 = 753 — (716 — 1) = 38 av. J.-C.

Si l'année donnée est avant Jésus-Christ, on la réduira de 754 : le reste donnera l'an de Rome; si l'année donnée est après Jésus-Christ, on y ajoutera 753. Exemple :

An av. J.-C. 49 = 754 — 49 = 705 de Rome.
An après J.-C. 86 = 86 + 753 = 839.

— III. *Ère chrétienne ou de l'incarnation.* L'*ère* chrétienne ne s'est introduite que bien tardivement et, pour ainsi dire, rétrospectivement dans la chronologie des peuples chrétiens. Ce fut un moine, vivant à Rome dans l'obscurité, vers l'an 580, originaire d'un pays si peu connu qu'on l'a regardé comme Scythe, ce fut le moine Denys, surnommé *Exiguus* (le petit), qui le premier a essayé de trouver, par des calculs chronologiques, l'année de la naissance de Jésus-Christ. Son calcul, vrai ou faux, a été suivi jusqu'à nos jours. Cependant Denys ne vit pas cette *ère* adoptée par ses contemporains. Deux siècles après lui, un autre moine, Anglo-Saxon de naissance, Béda, surnommé le *Vénérable*, exhorta les chrétiens à prendre pour époque de leur *ère* l'année de la naissance de Jésus-Christ, telle que Denys l'avait fixée : lui-même il adopta cette *ère* dans les ouvrages qu'il publia. L'*ère* de Denys le Petit porte les noms d'*ère* chrétienne et d'*ère* de l'incarnation; on appelle aussi, depuis le XIIe siècle, les années de Jésus-Christ, les *années de grâce*. Ce fut Charlemagne qui introduisit cette *ère;* il l'adopta en 800, après s'être fait couronner empereur d'Occident; et depuis elle est devenue généralement parmi tous les chrétiens, excepté les Grecs.

Denys le Petit avait trouvé que Jésus-Christ naquit dans la 754e année de la fondation de Rome, et telle est la base de l'*ère* dont nous nous servons. Il a été reconnu par les chronologistes que ce moine s'est trompé dans sa computation, et que l'année de la naissance de Jésus-Christ fut véritablement la 749e de Rome. Voici comment les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* établissent cette erreur de Denys le Petit. « Tous les plus habiles chronologistes conviennent aujourd'hui, presque unanimement, que l'*ère* dont nous nous servons est trop courte et postérieure de quatre ans à la naissance du Sauveur : car, Jésus-Christ étant né sous le règne d'Hérode, et la mort de ce prince, arrivée certainement la 42e année julienne, et la 750e de Rome, devant fixer la naissance du Sauveur, il s'ensuit nécessairement qu'il est né 4 ans avant l'*ère* que nous suivons, puisque la 42e année julienne et la 750e de Rome précèdent cette *ère* de 4 ans. Selon ces chronologistes, Jésus-Christ est né le 25 décembre (pour aucun doute la tradition toujours placé sa naissance) de l'an 4,000 de la création du monde, la 41e année de l'*ère* julienne, ou, depuis la correction du calendrier par Jules César, la 40e d'Auguste depuis la mort de Jules César, ou la 27e à compter depuis la bataille d'Actium; la 36e depuis que Hérode avait été déclaré roi de la Judée; la 749e de la fondation de Rome; la 46e de la cxxxviie olympiade; la 4709e de la période julienne; 4 ans avant l'*ère* vulgaire, sous le 11e ou 12e consulat d'Auguste, et le 2e de Cornélius Sylla. Ce divin Sauveur a souffert la mort pour nous racheter sous le consulat de Sulpicius Galba et de Sylla, un vendredi 3e d'avril, selon la tradition constante de l'Église, à la 9e heure du jour, c'est-à-dire la 3e après midi, après avoir vécu 36 ans, 3 mois, 9 jours et 15 heures, à compter depuis le milieu de la nuit qui commençait le 25 décembre de la 41e année julienne, qui est celle de sa naissance, jusqu'à 3 heures après midi du vendredi 3 avril de la 78e année julienne, qui fut celle de sa mort. Voilà la véritable époque de la naissance et de la mort de Jésus-Christ, selon la supputation des plus habiles chronologistes. » Ainsi l'*ère* vulgaire, qui ne donne au Sauveur que 33 ans, est trop courte; mais, quoique cette erreur soit aujourd'hui démontrée, elle est, pour ainsi dire, sans remède, l'*ère* vulgaire ayant été si généralement suivie par tous les auteurs qu'il n'est pas possible de s'en écarter, et c'est celle que nous suivons nous-mêmes. »

La science positive de l'histoire élève contre l'*ère* chrétienne la même objection fondamentale que contre l'*ère* mondaine et l'*ère* de la fondation de Rome. Jésus-Christ étant un personnage à peine historique, sa naissance ne saurait être considérée comme un point de départ certain et authentique pour la supputation des temps. L'époque la naissance de Jésus-Christ n'appartient pas à la science; elle n'appartient pas même à la foi, car la foi n'est point tenue d'assigner à cet événement, qu'elle tient pour surnaturel, telle date plutôt que telle autre. « Il n'y a certainement, dit M. Cournot, rien de plus respectable, non-seulement aux yeux d'un chrétien, mais à ceux d'un sage mondain, que cet événement si touchant, si humble et si sublime à la fois, dont les conséquences (à ne les envisager que par le côté humain et historique) ont été immenses, et qui pourtant, à d'autres égards, ne satisfait pas complétement aux conditions que la science voudrait voir réunies dans une origine chronologique. Il entrait dans le plan de la Providence que cet événement, en se produisant au milieu de la lumière de la civilisation antique, s'y produisît mystérieusement et comme à la dérobée, de manière que sa date précise devînt un objet de discussion pour les doctes. Il en est, d'ailleurs, de l'histoire humaine du christianisme comme de celle de son divin fondateur : elle reste longtemps obscure; un siècle se passe avant que le développement et la propagation de la religion nouvelle au sein de cette société éclairée et corrompue attirent sérieusement l'attention des historiens, des philosophes et des lettrés de toute sorte. Le monde l'ignore, ou la connaît mal, ou la dédaigne comme une superstition populaire. Ce n'est qu'au bout de trois siècles qu'elle influe d'une manière bien manifeste sur l'histoire, sur les institutions civiles et politiques, sur la littérature et les arts, enfin sur la marche de la civilisation. L'*ère* chrétienne n'est donc pas, historiquement et humainement parlant, une *ère* nouvelle, et le génie même de la nouvelle religion s'opposait à ce qu'elle marquât son apparition dans l'histoire en changeant brusquement et avec éclat le cours des affaires humaines. »

Il existe chez les peuples latins qui ont adopté l'*ère* chrétienne sept manières différentes de fixer le point de départ de l'année de cette *ère* : 1o avec le mois de mars, comme chez les anciens Romains; 2o avec le mois de janvier, comme chez les Romains depuis Numa; 3o avec le 25 décembre, jour de la naissance du Christ; 4o avec le 25 mars, jour de l'Annonciation, ou de la conception, ou de l'incarnation du Christ, en commençant l'année 9 mois et 7 jours avant nous; 5o avec le 25 mars, mais en retardant l'année de 3 mois et 7 jours; 6o avec le jour de Pâques, soit en mars, soit en avril; 7o avec le 1er janvier, mais 1 mois et 7 jours avant ceux qui la commençaient à Noël, et, par conséquent, avant la computation généralement admise aujourd'hui. On appelle *calcul pisan* l'usage introduit par Denys le Petit de commencer l'année le jour de l'Annonciation, usage que les habitants de Pise ont conservé jusqu'en 1745. En France, l'usage de commencer l'année à Pâques a prévalu jusqu'à l'édit par lequel Charles IX, en 1563, ordonna de la commencer au 1er janvier. Pour les temps antérieurs, il est nécessaire, en lisant les chroniques et les diplômes du moyen âge, de faire attention à la chronologie que leurs auteurs ont suivie, si l'on veut accorder des dates qui souvent paraissent très-contradictoires, et qui sont pourtant vraies et certaines. Un autre usage, qu'on trouve dans le moyen âge, est d'ajouter les années de la passion du Christ à celles de l'incarnation. Quand on trouve cette date, il faut faire attention à quelle année de l'âge de Jésus-Christ les auteurs ont rapporté sa mort : les uns ont cru qu'il était mort à l'âge de 32 ans; les autres à l'âge de 33; d'autres, enfin, à celui de 34 ans. Souvent même l'année de la passion est confondue avec celle de l'incarnation.

— IV. *Ères postérieures à l'ère chrétienne.* Les deux principales *ères* postérieures à l'*ère* chrétienne sont l'*ère* de l'Hégire et l'*ère* républicaine établie par la Révolution française.

1o *Ère de l'hégire.* Cette *ère*, suivie par tous les peuples musulmans, fut établie pour conserver le souvenir de l'époque où Mahomet, forcé de quitter la Mecque, se réfugia à Yatub, qui prit de là le nom de Médinet-el-Nabi, ville du prophète (Médine). Le mot hégire signifie *fuite*. Cette *ère* part du vendredi 16 juillet de l'an 622 de notre *ère;* mais il faut remarquer que ce vendredi commençait, pour les Arabes, la veille au soir, c'est-à-dire vers 6 heures après midi du jeudi 15. Comme le calcul très-compliqué qui sert à établir la correspondance entre une date de l'hégire et une date de notre calendrier, indiquant jour et mois, nous entraînerait dans trop de détails, nous donnerons seulement ici la méthode à suivre pour obtenir la correspondance des millésimes des deux calendriers. Elle peut se formuler ainsi : le millésime d'une année julienne moins 621,54 est égal au 0,97 du millésime de l'année de l'hégire correspondante. Ainsi, pour l'année musulmane 1266, en prenant les 0,97 de ce chiffre, on a 1228,02, nombre qui, augmenté de 621,54 = 1849,56; puis on retranche les décimales 0,56, et on trouve que l'année de l'hégire 1266 a commencé vers la fin de 1849. L'*ère* de l'hégire offrait au peuple musulman la réunion de tous les caractères qui conviennent à une origine chronologique. L'époque en est parfaitement fixée; elle coïncide avec une révolution des plus générales et des plus soudaines. Mais elle ne saurait convenir aux peuples qui n'ont point embrassé l'islamisme.

2o *Ère républicaine.* Cette *ère*, la plus récente de toutes, est aussi celle qui a duré le moins longtemps. Établie en France par un décret de la Convention du 5 octobre 1793, sur un rapport lu par Romme le 20 septembre de la même année, elle s'ouvre au 22 septembre 1792, à la date de la fondation de la République française. L'établissement d'une nouvelle *ère*, d'un nouveau calendrier, comme celui d'un nouveau système de poids et de mesures, auquel il se rattache et qu'il complète, est sorti du génie scientifique et rationaliste de la Révolution; il était impossible d'affirmer et d'inaugurer d'une manière plus caractéristique et plus audacieuse la souveraineté de la raison sur tous les rapports sociaux, la foi de l'esprit humain à sa puissance créatrice et rénovatrice, la rupture d'un grand peuple avec son passé, ses habitudes et ses traditions de toutes sortes; il était impossible de placer dans une sphère plus élevée le lien et l'unité de ce peuple et de donner un sens plus idéal à son patriotisme. Mais laissons Romme expliquer lui-même les motifs qui décidèrent la Convention à abolir l'*ère* vulgaire.

« La nation française, opprimée, avilie, pendant un grand nombre de siècles, par le despotisme le plus insolent, s'est enfin élevée au sentiment de ses droits et de la puissance à laquelle ses destinées l'appellent. Chaque jour, depuis cinq ans d'une révolution dont les fastes du monde n'offrent point d'exemple, elle s'épure de tout ce qui la souille ou l'entrave dans sa marche, qui doit être aussi majestueuse que rapide. Elle veut que sa régénération soit complète, afin que les années de liberté et de gloire marquent encore plus par leur durée dans l'histoire des peuples que ses années d'esclavage et d'humiliation dans l'histoire des rois. Bientôt les arts vont être appelés à de nouveaux progrès par l'uniformité des poids et mesures, dont le type unique et invariable, pris dans la mesure même de la terre, fera disparaître la diversité, l'incohérence, l'inexactitude qui ont existé jusqu'à présent dans cette partie de l'industrie nationale. Les arts et l'histoire, pour un temps est un élément nécessaire, demandaient aussi une nouvelle mesure de la durée, dégagée de toutes les erreurs que la crédulité et une routine superstitieuse ont transmises des siècles d'ignorance jusqu'à nous. C'est cette nouvelle mesure que la Convention nationale présente aujourd'hui au peuple français; elle doit porter à la fois et l'empreinte des lumières de la nation, et le caractère de notre révolution par son exactitude, sa simplicité et par son dégagement de toute opinion qui ne serait point avouée par la raison et la philosophie.

» L'*ère* vulgaire dont la France s'est servie jusqu'à présent prit naissance au milieu des troubles précurseurs de la chute prochaine de l'empire romain, et à une époque où la vertu fit quelques efforts pour triompher des faiblesses humaines. Mais pendant dix-huit siècles elle n'a presque servi qu'à fixer dans la durée les progrès du fanatisme, l'avilissement des nations, le triomphe scandaleux de l'orgueil, du vice, de la sottise, et du vertu fit quelques efforts pour triompher des faiblesses humaines. Mais pendant dix-huit siècles elle n'a presque servi qu'à fixer dans la durée les progrès du fanatisme, l'avilissement des nations, le triomphe scandaleux de l'orgueil, du vice, de la sottise, et du talent, la philosophie sous des despotes cruels ou qui souffraient qu'on le fît en leur nom. La postérité verrait-elle sur les mêmes tables, gravées, tantôt par une main avilie et perfide, tantôt par une main fidèle et libre, les crimes honorés des rois, et l'exécration à laquelle ils sont voués aujourd'hui; les fourberies, l'imposture et les impostures vénérées de quelques hypocrites, et l'opprobre qui poursuit enfin ces infâmes et astucieux confidents de la corruption et du brigandage des cours? Non : l'*ère* vulgaire fut l'*ère* de la cruauté, du mensonge, de la perfidie et de l'esclavage; elle a fini avec la royauté, source de tous nos maux. La Révolution a retrempé l'âme des Français; chaque jour elle les forme aux vertus républicaines. Le temps ouvre un nouveau livre à l'histoire, et dans sa marche nouvelle, majestueuse et simple comme l'égalité, il doit graver d'un burin neuf et pur les annales de la France régénérée. Tous les peuples qui ont occupé l'histoire ont choisi dans leurs propres annales l'événement le plus saillant pour y rapporter tous les autres, comme à une époque fixe. Les Tyriens dataient du recouvrement de leur liberté; les Romains, de la fondation de Rome. Les Français datent de la fondation de la liberté et de l'égalité. La Révolution française, féconde, énergique dans ses moyens, vaste, sublime dans ses résultats, formera pour l'historien, pour le philosophe, une de ces grandes époques qui sont placées comme autant de fanaux sur la route éternelle des siècles.

» Le commencement de l'année parcourut successivement toutes les saisons, tant que sa longueur n'a pas été déterminée sur la connaissance exacte du mouvement de la terre autour du soleil. Quelques peuples ont fixé le premier jour de leur année aux solstices, d'autres aux équinoxes; plusieurs, au lieu de le fixer sur une époque de saison, ont préféré de prendre, au nom du comité de l'Instruction publique, soumit à la Convention. Outre les dispositions que nous venons d'analyser, le projet contenait une nomenclature des mois et des jours, en vertu de laquelle chaque mois aurait porté un nom particulier : l'un se serait appelé *Régénération*, un autre *Hélion;* un troisième *Jeu de paume;* un quatrième *Bastille*, etc. Et de même qu'on aurait donné aux mois certains noms commémoratifs des diverses époques de la Révolution, de même on aurait donné aux différents jours de la décade des noms symboliques se rapportant soit aux idées révolutionnaires, soit aux instruments de leur triomphe, par exemple : le *Niveau*, le *Bonnet*, le *Compas*, la *Pique*, le *Canon*, la *Charrue*, etc. L'Assemblée ne rejeta du projet que la nomenclature, et préféra la dénomination ordinale, si bien que, le 6 octobre, elle datait son procès-verbal du quinzième jour du premier mois de l'an II de la République. Un peu plus tard, le système de la dénomination ordinale, en entrant dans le signe de la Balance. Ainsi l'égalité des jours aux nuits était marquée dans le ciel au moment même où l'égalité civile et morale était proclamée par les représentants du peuple français comme le fondement sacré de son nouveau gouvernement. Ainsi le soleil a éclairé à la fois les deux pôles et successivement le globe entier le même jour où, pour la première fois, a brillé dans toute sa pureté, sur la nation française, le flambeau de la liberté qui doit un jour éclairer tout le genre humain. Ainsi le soleil a passé d'un hémisphère à l'autre le même jour où le peuple, triomphant de l'oppression des rois, a passé du gouvernement monarchique au gouvernement républicain. C'est après quatre ans d'efforts que la Révolution est arrivée à sa maturité et nous conduisant à la république précisément dans la saison de la maturité des fruits. Ainsi cette saison heureuse où la terre, fécondée par le travail et les influences du ciel, prodigue ses dons et paye avec magnificence à l'homme laborieux ses soins, ses fatigues et son industrie. Les traditions sacrées de l'Égypte, qui devinrent celles de tout l'Orient, faisaient sortir la terre du chaos sous le même signe que notre République, et y faisaient éclore les êtres du sein même du temps. Ou concours de tant de circonstances imprime un caractère religieux et sacré à cette époque, une des plus distinguées dans nos fastes révolutionnaires, et qui doit être une des plus célébrées dans les fêtes des générations futures. »

En conséquence, la commission dont Romme fut l'organe proposait de décréter : *L'ère des Français compte de la fondation de la République, qui a eu lieu le 22 septembre 1792.* Après avoir fixé le commencement de l'année, il y avait à la diviser et à la subdiviser. Une *ère* nouvelle appelait naturellement et nécessairement un calendrier nouveau : l'établissement de l'*ère* nouvelle ne pouvait aller sans un changement dans la fixation du commencement de l'année; la fixation du commencement de l'année au 22 septembre ne pouvait aller sans un changement dans la distribution et les dénominations consacrées des mois. On voit le lien qui unit la réforme du calendrier à l'adoption de l'*ère* républicaine. Nous n'avons pas à nous étendre ici sur le calendrier républicain, dont nous avons parlé ailleurs (v. CALENDRIER). Nous devons rappeler cependant que la commission rejeta l'idée de prendre pour divisions les quatre saisons : d'abord la cause de l'inégalité de leur durée, puisqu'on compte 90 jours de l'équinoxe d'automne au solstice d'hiver; 89, du solstice d'hiver à l'équinoxe du printemps; 93, de l'équinoxe du printemps au solstice d'été; 93, du solstice d'été à l'équinoxe d'automne; et ensuite, « parce que l'esprit ne saurait s'élever facilement de la petite unité du jour à la grande unité de l'année qu'à l'aide de plusieurs unités intermédiaires et croissantes propres à lui servir à la fois d'échelle et de repos. » On pensa donc que, comme division de l'année, il valait mieux adopter les phases de la lune, dont chacune se répète douze fois dans l'année, à des intervalles égaux de 29 jours 12 heures 30 minutes ou, en compte rond, 30 jours. La lune, d'ailleurs, est si utile au marin, au navigateur, à l'homme des champs, à l'habitant du Nord surtout, pour qui elle supplée au jour dans les longues nuits d'hiver! Ces considérations amenèrent à conserver les mois, qu'on fit tous égaux et de 30 jours chacun. Mais, attendu que 12 mois de 30 jours chacun ne donnent que 360 jours, on compléta l'année en la terminant, comme chez les Égyptiens, par 5 jours épagomènes ou surajoutés. La semaine ne mesurant exactement ni les saisons, ni les mois, ni les saisons, ni l'année, et ne rappelant d'autre souvenir historique que celui des combinaisons cabalistiques qu'y avaient attachées les astrologues et les mages, on la supprima, et l'on substitua aux quatre semaines dont le mois se composait trois décades ou fractions de 10 jours, ce qui avait l'avantage d'appliquer à la mesure du temps la numération décimale, adoptée déjà pour les poids et mesures, ainsi que pour les monnaies de la République. Enfin, la division du jour en dix parties, et de chaque partie en dix autres, jusqu'à la plus petite portion commensurable de la durée, compléta la réforme que, dans la séance du 20 septembre, Romme, au nom du comité de l'Instruction publique, soumit à la Convention. Outre les dispositions que nous venons d'analyser, le projet contenait une nomenclature des mois et des jours, en vertu de laquelle chaque mois aurait porté un nom particulier : l'un se serait appelé *Régénération*, un autre *Hélion;* un troisième *Jeu de paume;* un quatrième *Bastille*, etc. Et de même qu'on aurait donné aux mois certains noms commémora-

dans sa sphère une suite de dates réellement historiques, en marchant toujours en avant; c'est que, dans cette sphère, elle englobe sans effort l'histoire des peuples les plus importants; enfin, il faut que la raison qui lui a fait accorder la préférence se maintienne longtemps sans altération. Il n'est pas impossible, du reste, que l'on revienne à l'*ère* de la Révolution française, quand la Révolution française, par le triomphe général de ses principes dans le monde civilisé, sera devenue pour les peuples affranchis des traditions monarchiques et des croyances surnaturalistes, une *ère* morale vraiment universelle semblable à celles qu'ont fournies les religions prosélytiques. Nous terminerons cet article en mettant sous les yeux du lecteur le jugement de M. Michelet et celui de Jean Reynaud sur l'*ère* républicaine.

— *Jugement de M. Michelet sur l'ère républicaine.* « Pour la première fois en ce monde, l'homme est la vraie mesure du temps.... Romme put dire cette grave parole : « Le temps enfin ouvre un livre à l'histoire. » Jusque-là, elle ne pouvait dater dans la vérité.... L'*ère* fut historique et astronomique à la fois. Ce n'est plus l'ère chrétienne, rappelée par la fête variable de Pâques, mais l'*ère* française, fixée à un jour précis, à un événement daté et certain : *la fondation de la République française*, premier fondement jeté de la république du monde. Traduisons ces mots : l'*ère de justice, de vérité, de raison;* et encore : l'époque sacrée où l'homme devint majeur, l'*ère* de la majorité humaine. Les successeurs d'Alexandre, suivant la tradition, l'Égypte et suivis eux-mêmes de tout l'Orient, avaient fait commencer l'année à l'équinoxe d'automne. En prenant cette *ère*, la République ouvrait l'année comme le doit un peuple agricole, au moment où la vendange ferme le cercle des travaux, où les semailles d'octobre qui confient le blé à la terre commencent la carrière nouvelle. Moment plein de gravité, où l'homme croise un moment les bras, revoit la terre qui se dépouille de son vêtement annuel, la regarde avant de mettre dans son sein le dépôt de l'avenir. La Révolution française, le grand semeur du monde, qui mit son blé dans la terre, n'en profita pas elle-même; préparant de loin la moisson, nous, enfants de sa pensée, la Révolution dut prendre cette *ère* annuelle. »

— *Jugement de Jean Reynaud sur l'ère républicaine.* « La Révolution française, à la fin du XVIIIe siècle, eut venue faire contre l'*ère* chrétienne la protestation la plus vigoureuse et la plus solennelle qui ait encore retenti. Elle s'est posée elle-même comme *ère* nouvelle, et c'est peut-être là le trait où se marque mieux l'exubérante grandeur qui la caractérise. Cette *ère*, après avoir duré quelques années, est tombée aujourd'hui en pleine désuétude; mais cette désuétude, occasionnée par des circonstances étrangères à la question, ne prouve rien au fond contre le droit et le rétablissement ultérieur de la chronologie républicaine : il n'y a que la postérité qui ait qualité pour prononcer sur un point de cette nature, et l'on ne saurait dire que celle-ci ait soit déjà fait entendre. La question est donc toujours pendante, et, sans entreprendre de la discuter ici, ce qui nous entraînerait au-delà du sujet que nous avons à traiter, nous en indiquerons seulement les traits essentiels. — Est-il vrai que le progrès du genre humain, dans ses parties principales, ait été imprimé par l'Évangile, soit à peu près arrivé à son terme? qu'un nouveau principe de progrès, plus directement relatif aux travaux de la philosophie moderne, ait commencé à se faire jour? Est-il vrai que la Révolution française soit l'événement le plus capital qui ait pris place entre ces deux périodes? que l'ébranlement donné par elle au monde doive peu à peu le conduire à un état général entièrement nouveau? que les événements qui occuperont les siècles à venir soient par conséquent destinés à se rattacher par des liens plus intimes à cette origine qu'à celle de l'Évangile? Est-il vrai qu'il convienne à la sage coordination et à la majesté future des annales du genre humain de grouper par périodes semblables tous les faits trempés au même baptême, et de marquer dans l'histoire du monde, non pas une seule *ère*, mais autant d'*ères* successives qu'on y rencontre de points de repos profonds et naturels? Est-il vrai, enfin, que la Révolution française soit destinée à toucher plus de peuples sur la terre que n'en a touché l'Évangile, et que l'horizon politique entr'ouvert par ses prophéties soit plus vaste et plus profond que celui qu'ont entr'ouvert les prophéties du Christ? Si cela est, la postérité, tout en bénissant le nom du Christ, clora son *ère;* et, s'appuyant sur une chronologie nouvelle, donnera au monde la liberté d'une autre période. »

Ère des Georges (L'), ouvrage historique anglais, par M. Thackeray. De 1714 à 1830, les rois d'Angleterre se sont appelés Georges. L'*ère* georgienne (*georgian era*) est le nom désignant ainsi cette période historique — n'a pas duré moins de cent seize ans. Un romancier a voulu esquisser rapidement la physionomie des quatre Georges et celle du temps où ils vécurent. Appliquant à cette esquisse un procédé tout spécial, exclusivement à l'usage de son auditoire aristocratique et lettré, l'auteur d'*Henry Esmond* a négligé toute la partie politique et militaire de ce vaste sujet. Les perturbations de l'équilibre européen durant ces cent seize années, les bouleversements subis par les systèmes d'alliance et même les luttes intérieures, les victoires et les conquêtes de chaque parti, les ministères élevés, minés, renversés, tous ces intérêts qui, au jour le jour, passionnent les foules, et, plus tard, s'effacent de leur souvenir, Thackeray, de propos délibéré, les néglige, se réservant de rappeler de temps en temps par un mot, une rapide allusion, qu'il est loin de les ignorer. La vie intime du monarque, sa physionomie, ses habitudes, son caractère, en un mot, le revers de la pourpre royale, ses vertus ou vices de ménage, comment il fut époux et père, comment il traitait, dans le secret de ses transactions privées, favorites ou favoris, quels petits mobiles individuels eurent prise sur ses plus graves déterminations, et sa tournure et son costume, et quels délassements d'esprit ou de corps il préférait, et comment autour de lui vivaient les grands seigneurs et au-dessous d'eux les bons bourgeois, et au-dessous encore le pauvre peuple, voilà ce que veut raconter le romancier, historien par hasard, chroniqueur par goût. La conclusion qui se dégage de l'étude de ces quatre règnes successifs, quand on les embrasse du même coup d'œil, peut se résumer ainsi : le meilleur des rois, pour un peuple capable d'émancipation, est celui qui règne le moins; ce qui revient à cet autre axiome : la meilleure manière d'apprendre à être libre, c'est de pratiquer la liberté. Cet ouvrage a paru pour la première fois à Londres en 1861.

ÉRÈBE s. m. (é-rè-be — nom mythol.). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, de la tribu des noctuélles.

— **Encycl.** Ce genre de lépidoptères nocturnes renferme un grand nombre d'espèces, toutes exotiques, remarquables par leur abdomen court et trapu, et surtout par l'envergure considérable de leurs ailes supérieures. Les couleurs grises et brunes des ailes, et surtout leur disposition imprimant aux *érèbes* une certaine ressemblance avec quelques oiseaux de proie; de la la plupart des noms donnés à ces insectes. L'*érèbe chouette* est l'espèce la plus grande; ses ailes, gris blanchâtre, traversées par un grand nombre de lignes noires ou noirâtres, anguleuses et ondulées en forme de point de Hongrie, atteignent 24 centimètres d'envergure. C'est le type du genre, ou tout au moins l'espèce la plus répandue dans les collections. Les *érèbes* sont répartis dans les régions chaudes du globe, mais surtout dans l'Inde.

ÉRÈBE, fils du Chaos et de la Nuit, ou suivant d'autres, frère de cette dernière divinité, qu'il épousa, et dont il eut l'Éther et le Jour. Hygin fait de plus figurer au nombre de ses enfants le Sort, la Destinée, la Mort, le Sommeil, les Songes, le Styx, les Parques, etc. Érèbe prit part à la guerre des Titans et fut précipité par Jupiter dans le Tartare, où il fut changé en fleuve. Mais c'est là l'antique légende; les poëtes païens représentent l'Érèbe comme une partie de l'enfer qui était une sorte de séjour provisoire d'expiation pour les âmes. Ce sens est justifié par l'étymologie même du mot, en grec *Erébos*, proprement obscurité, ténèbres, qui appartient, selon Curtius, à la même famille que le sanscrit *rajas*, *rajari*, et le gothique *riguis*, même signification. D'après le savant linguiste que nous venons de citer, le grec remplacerait ici, comme d'ailleurs dans plusieurs autres cas, un *g* primitif. D'autres étymologistes rattachent *Érébos* au verbe *erephein*, couvrir, voiler, qui n'est en réalité qu'un dénominatif du grec *orophos*, *orophé*, charpente de toit, toit, plafond, lieu couvert, souterrain, etc.

L'Érèbe devint donc, dans les traditions postérieures, l'enfer lui-même, dont il ne serait qu'un synonyme, et les poëtes l'ont souvent fait intervenir à ce titre dans leurs œuvres. Virgile, représentant le sacrifice funèbre que Didon célèbre avant de se donner la mort, s'exprime ainsi (*Enéide*, liv. IV, v. 503) :

At regina, pyra penetrali in sede sub auras
Erecta ingenti, tædis atque ilice secta,
Intendique locum sertis, et fronde coronat
Funeres; super exuvias, ensemque relictum,
Effigiemque toro locat, haud ignara futuri.
Stant aræ circum, et crines effusa sacerdos
Terceniunm tonat ore deos, Erebumque, Chaosque,
Terceninamque Hecaten, tria virginis ora Diamæ.

Dans un lieu retiré, mais ouvert au soleil,
Des rameaux du sapin, des longs éclats du chêne,
On forme le bûcher; il s'élève, et la reine
Du sacrifice affreux fait les tristes apprêts.
Suspend en noirs festons la feuille du cyprès
Elle place au sommet la dépouille d'Énée,
Et ce lit nuptial qui la mada l'hyménée,
Et le fer du parjure, et son image, hélas!
Instruments et témoins de son prochain trépas.
Les autels sont dressés; la prêtresse terrible
Court les cheveux épars, lance un regard horrible.
Tout à coup sa voix tonne; elle invoque et Pluton,
Et la triple Diane, et l'ardent Phlégéthon,
Réveille le Chaos dans ses abîmes sombres
Et trouble par ses cris le long repos des ombres.

Ovide, au IVe livre de ses *Métamorphoses*, nous représente Junon descendant aux enfers pour y invoquer le secours des Furies contre Ino et son époux Athamas, qui l'avaient méprisée :

Sustinet ira illuc, cœlesti sede relicta,
(Tantum odiis iraque dabat!) Saturnia Juno.
Quo simul intravit, sacroque e corpore pressum
Ingemuit limen, tria Cerberus extulit ora.
Et tres latratus simul edidit. Illa sorores
Nocte vocat genitas, grave et implacabile numen...
. . . . . *Sic hæc Junone locuta,*
Tisiphone canos, ut erat turbata, capillos
Movit, et obstantes rejecit ab ore colubras.
Atque ita : « Non longis opus est ambagibus, inquit.
Facta puta quæcumque jubes : submitte regnum
Desere, teque refer cœli meliora ad auras.
Læta redit Juno, quam cœlum intrare parantem
Iboraïs lustravit aquis Thaumantias Iris.

Que ne peut point la haine aigrie au fond d'un cœur?
Junon descend du ciel en ce lieu plein d'horreur.
Sitôt qu'en arrivant la fille de Saturne
De l'*Érèbe* eut troublé le silence nocturne,
Sous ses pieds le seuil tremble, et Cerbère trois fois
De son triple gosier pousse une triple voix.
La déesse de loin appelle les Furies,
Déités que les pleurs n'ont jamais attendries. . .
. . . . . .
L'horrible Tisiphone écarte les serpents
Qui, siffant sur sa tête et sur son front rampants,
Retombent sur sa bouche et souillent son visage.
« C'est trop vous arrêter, lui-tous à ma rage,
Dit-elle; abandonnez ce odieux séjour,
Et remontez au ciel respirer l'air du jour. »
Elle dit, et Junon, sûre de sa vengeance,
Part et remonte au ciel, où d'une pure essence,
Sur elle à son retour épanchant les odeurs,
Iris du sombre *Erébe* écarte les vapeurs.

Remarquons ici en passant une bizarrerie assez singulière, qui sert bien à montrer la plaie des meilleures traductions : Virgile a employé le mot *Érèbe*, que Delille a rejeté, tandis que Desaintange s'en est servi, bien qu'il ne figure pas dans le texte d'Ovide. Toutefois, l'expression de Delille : *Elle invoque et Pluton*, peut très-bien se rapporter à *Erebumque* de Virgile, car les poëtes ont fait quelquefois ces deux mots synonymes; on en a d'autres exemples.

Citons encore ces vers où La Harpe a essayé de traduire un des plus beaux passages du IVe livre des *Géorgiques :*

. . . . . Descendu sur la rive fatale,
Il (Orphée) s'enfonce vivant dans la nuit infernale;
Il vit ce noir monarque et ces dieux endurcis
Que les pleurs des humains n'ont jamais adoucis.
Il chantait. Attiré de leurs retraites sombres,
Autour de lui volait le vaste peuple des ombres.
Tels qu'on voit des oiseaux les essaims dispersés,
En foule au fond des bois par l'orage chassés,
Tels les mânes légers erraient autour d'Orphée :
Des guerriers qui la mort frappa sur leur trophée,
Des enfants qu'au berceau ravit un sort jaloux,
Et de jeunes beautés qui n'ont point eu d'époux,
Et des fils qu'au bûcher a vu porter leur mère,
Victimes que le Styx, éternelle barrière,
Et le Cocyte affreux qui gronde en ses roseaux,
Environne neuf fois des replis de ses eaux.
De l'*Érèbe* à sa voix tout les monstres s'ajustent;
Sur le front d'Alecto les couleuvres se taisent;
Orphée a suspendu les tourments des pervers;
Le silence un moment règne dans les enfers.

Le mot *Érèbe* se retrouve encore dans ce magnifique épisode de Virgile, mais pas à la même place que l'a employé son traducteur, qui en a fait ici un synonyme de *Tartara*.

Poétiquement, *Erèbe* est devenu une sorte de nom commun, dans certaines langues moins pour désigner un endroit où règne une profonde obscurité. C'est ainsi que Ch. Nodier a dit :

« La lumière qui y pénétrait plus rare encore, à travers les vitres presque opaques et garnies de grilles épaisses, me permit à peine de distinguer dans cet *érèbe* quelques formes confuses et effrayantes. »

ÉREBE, montagne volcanique des régions antarctiques, dans la terre Victoria, par 167° de longit. E. et 77° 32' de lat. S. Altitude, 4,130 mètres. Ce volcan a été observé pour la première fois en 1841, par le capitaine Ross.

ÉRÉBÉNIENNE adj. f. (é-ré-bé-niè-ne — gr. *erebenna*, proprement ténébreuse). Mythol. Épithète de la Nuit dans Homère.

ÉRÉBIDÉ, ÉE adj. (é-ré-bi-dé — rad. *érèbe*). Entom. Qui ressemble ou se rapporte au genre érèbe. ‖ s. m. pl. Sous-tribu de noctuelles, caractérisée par des antennes grêles et des ailes larges.

ÉRÉBIE s. f. (é-ré-bî — du gr. *erebos*, ténèbres). Entom. Genre d'insectes lépidoptères diurnes, formé aux dépens des satyres. ‖ Genre d'insectes diptères, de la tribu des entomobies, comprenant deux espèces, dont l'une est commune en France.

— **Encycl.** Le genre de lépidoptères diurnes, formé aux dépens des satyres, renferme les espèces confondues sous le nom générique de *satyres nègres*. Les *érébies* ont, en effet, les ailes d'un brun noirâtre des deux côtés, presque toujours traversées par un bord terminal par une large bande fauve ou d'un roux ferrugineux, surchargée de gros points blancs entourés d'un cercle noir. Ce genre est propre aux régions montagneuses; on n'en trouve presque pas dans les plaines, et on ne les rencontre qu'à une certaine élévation, à partir de laquelle elles deviennent de plus en plus nombreuses. On en connaît une quarantaine d'espèces. Nous citerons particulièrement l'*érébie blandine*, qu'on trouve aux environs de Paris, et l'*Érébie lygée*, qui habite les régions montagneuses du sud-est de la France et n'est pas rare aux environs de Grenoble.